

Monsieur ZWAARDEMAKER demande si une réflexion pourrait être menée sur la création d'un autre cimetière. Monsieur le Maire répond que cela fait partie des possibilités envisagées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver la mise en place de cette procédure de reprise
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

A l'unanimité

Rétrocession d'une concession et achat d'un caveau	056-2015
---	-----------------

Madame la Maire-adjointe relate l'historique.

L'administré concerné, n'étant plus habitant d'Hérouville, ne souhaite plus garder sa concession dans le cimetière. Il propose un montant pour le rachat de son caveau à 50% du prix initial soit 750 € ainsi que la rétrocession à la commune à titre gracieux de son emplacement pour permettre la création d'un ossuaire.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver la décision
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.
- d'accepter que ces crédits soient inscrits au budget communal à l'imputation adéquate.

A l'unanimité

Convention sur l'utilisation de la piscine de Malaunay 2015/2016	057-2015
---	-----------------

Comme chaque année, une convention d'utilisation de la piscine a été adressée par M. le Maire de Malaunay.

Au titre de l'année 2015/2016, le coût de la séance sera de 150€.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver ladite convention
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.
- d'accepter que ces crédits soient inscrits au budget communal à l'imputation adéquate.

A l'unanimité

Adhésion au dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergies proposé par la Métropole Rouen Normandie	058-2015
---	-----------------

Monsieur le Maire explique que le dispositif est intéressant puisqu'une commune seule ne peut obtenir ce type d'aide.

La Métropole Rouen Normandie propose ce dispositif en regroupant les demandes. Il est à noter que cette aide peut être subventionnée à une hauteur maximum de 20%.

Monsieur le Maire fait lecture du courrier, du projet de délibération ainsi que de la convention.

Il est mis en évidence le fait que si des projets n'étaient pas réalisés d'ici 2017, aucune somme d'argent ne nous serait demandée.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver ladite convention
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande.

A l'unanimité

Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il y a lieu de procéder à deux décisions modificatives. L'une en fonctionnement et l'autre en investissement.

Après en avoir délibéré, les élus approuvent à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE 3/2015 / INVESTISSEMENT

Dépenses Recettes

Article	(Chap.)	Article (Chap.)	Opération Montant
2041582	(204)	Bâtiments et installations	+ 47 609,26 €
2313	(23)	Constructions	- 47 609,26 €

DECISION MODIFICATIVE 04/2015 / FONCTIONNEMENT

Dépenses Recettes

Article	(Chap.)	Article (Chap.)	Opération Montant
022	(022)	Dépenses imprévues	- 1 000,00 €
60636	(011)	Vêtements de travail	+ 400,00 €
6064	(011)	Fournitures administratives	+ 600,00 €

Approbation des rapports de la CLETC

060-2015

Monsieur le Maire lit au conseil municipal le courrier reçu en mairie le 09 juillet dernier accompagné d'un état chiffré concernant notre commune.

La création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres.

Il est rappelé aux membres du conseil le principe de fonctionnement de la CLETC ainsi que la procédure engagée avec le cabinet qui s'est occupé de ce chiffrage.

La CLETC, qui s'est tenue en juillet dernier, a arrêté les montants transférés et il y a lieu de se prononcer sur ces rapports conformément à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver le rapport de la CLETC joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la création de la Métropole Rouen Normandie et l'extension de ses compétences.
- d'approuver le rapport de la CLETC ci-joint en annexe ainsi que les montants transférés relatifs aux effets de la fin de l'intérêt métropolitain sur le pôle Val de Seine.
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande. **A l'unanimité**

Monsieur le Maire fait lecture au conseil du courrier et de la convention reçus en mairie le 03 août dernier.

La création de la Métropole engendre un transfert de charge et de produit entre la Métropole Rouen Normandie et les Communes membres notamment en matière de compétence d'éclairage public.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal **décident** :

- d'approuver ladite convention
- d'autoriser le Maire à signer tout acte afférent à cette demande. **A l'unanimité**

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

_ Une rencontre a eu lieu en Mairie avec la société DEKRA afin de réaliser les rapports sur les bâtiments communaux en matière d'accessibilité.

_ Après discussion sur la gestion des véhicules, outil de travail des employés pour les différents services de la commune, il a été décidé que les prêts ne sont plus autorisés. Bien évidemment, après demande auprès de M. Le Maire, une mise à disposition des véhicules peut être assurée auprès des associations locales pour leurs activités organisées sur le territoire de la commune.

_ Le logiciel COSOLUCE permettant la gestion informatisée de la facturation de la restauration scolaire, la responsabilité de la régie est transférée en mairie..

_ Monsieur SANNIER fait part au conseil de l'Appel à projets « Biodiversité. Nature ordinaire et continuités écologiques » de la Région Haute Normandie. Ce projet est notamment utile pour l'aménagement du site dit « La Mare du Grand Clos » : mare et prairie attenante à la forêt. Le dossier a été déposé, élaboré en concertation avec le PNRBSN.

_ La chargée de mission du PNRBSN qui a étudié les populations d'amphibiens des mares de la commune a remis le dossier en mairie, il y est consultable.

_ Le Projet Educatif Territorial a été validé, néanmoins des précisions sont à effectuer par la MJC de Duclair. Un retour devrait être fait, ce qui permettra la signature de la convention et le déclenchement des aides.

_ Un point est fait sur les temps des activités périscolaires avec une organisation légèrement différente de l'an passé.

_ Le Conseil Municipal des enfants, mène une action en collaboration avec l'association RESISTES qui consiste à récolter des objets afin de leur donner une seconde vie. Une collecte est prévue en Novembre.

_ L'association du Bateau de Brotonne va prochainement débroussailler le chemin du Moulin financé par la Métropole Rouen Normandie.

_ La journée de la randonnée du PNRBSN se déroulera le 13 septembre prochain au Marais-Vernier. La prochaine fête du Parc se déroulera le 24 avril 2016.

_ Le 26 septembre prochain, un débroussaillage de la réserve naturelle de la Fontaine géré par le Conservatoire des Sites sera effectué.

Madame CANDOTTO fait part :

_ De sa participation au conseil communautaire en juin dernier avec des délibérations importantes qui concernaient les transports en commun, le MIN de Rouen, le Plan particulier d'intervention, l'aéroport

_ D'un projet de règlement d'utilisation des salles qui sera proposé à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

_ Du Plan communal de sauvegarde qui sera mis à jour.

_ Des remerciements de la Métropole pour la participation d'Hérouville au festival Curieux Printemps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h25.

BELLAMY Jean-Marc	CANDOTTO CARNIEL Annette
DAMIEN Jacques	DUBUISSON Nathalie a donné procuration à SIMON Brigitte
HAMEL Sylvain	LEVAVASSEUR Astride
PIGNE Marie-Fernande a donné procuration à CANDOTTO CARNIEL Annette	PLANCHOU Claude
SANNIER Daniel	SIMON Brigitte
STEUX Armelle	URSIN Gilbert
VAUDANDAINE Marie-Claude	ZWAARDEMAKER David